

UNE POLITIQUE DES STRUCTURES EST-ELLE ENCORE ENVISAGEABLE ?

par Emmanuel **HYEST**¹

En France, comme en Europe, la concentration des terres agricoles ne cesse de se poursuivre. Si les transmissions familiales permettent le renouvellement des générations, les différents marchés fonciers (des terres libres, des locations, des parts sociales des sociétés d'exploitation agricole) permettent l'agrandissement ou l'installation hors cadre familial. Ces marchés fonciers portent sur des surfaces limitées (finies). Sans régulation, ils mènent à la concentration des terres ou de potentiel économique (ex : secteur viticole). De plus, le recours croissant d'exploitants à des entreprises qui effectuent l'ensemble des travaux agricoles crée de nouveaux rapports entre les détenteurs des droits d'exploiter (propriétaires fonciers et/ou fermiers) ; pour certaines, ces entreprises deviennent des unités de production agricole de grandes surfaces.

Sur les terres les plus facilement mécanisables, les exploitations tournées vers les marchés de niche, les circuits courts, l'agroécologie, seront en concurrence avec les grandes entreprises agricoles à salariés. Ces grandes exploitations pourraient être de plus en plus intégrées par l'aval comme on le constate dans le secteur viticole.

Le maintien d'une agriculture familiale, qui reste sur le papier la référence de la politique agricole commune, dépendra du renouvellement d'une politique des structures cohérente portant sur l'ensemble des marchés fonciers.

¹ Président de la fédération nationale des SAFER.